

Corrigé et barème – La construction européenne

Des traités de Rome à l'Union européenne

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Histoire 3^e

Exercice 1 – Analyse de document : la déclaration Schuman

(4 pts)

- a) Déclaration officielle (discours) de Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, 9 mai 1950 ; contexte : Europe ruinée, début de la guerre froide (blocus de Berlin 1948-1949, OTAN 1949), RFA créée en 1949, plan Marshall. (1)
- b) « L'Europe ne se fera pas d'un coup [...] elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait » : avancer étape par étape, par des coopérations limitées mais réelles qui rendent les États interdépendants (méthode Monnet). (1)
- c) « toute guerre entre la France et l'Allemagne devient [...] matériellement impossible » : charbon et acier sont indispensables aux armes et aux canons ; les partager, c'est ne plus pouvoir s'armer l'un contre l'autre. (1)
- d) CECA (traité de Paris, 1951) ; échec de la CED (1954) ; traités de Rome (25 mars 1957) : CEE et Euratom. L'institution directe : la Haute Autorité de la CECA, ancêtre de la Commission européenne. (1)

Le point clé — Un texte fondateur se lit avec ce qui l'a précédé (deux guerres) et ce qui l'a suivi (les traités) : c'est ce double regard qui fait l'analyse.

Exercice 2 – Lecture d'un tableau : les élargissements

(4 pts)

- a) $27 - 15 = 12$ membres de plus, soit $12 \div 15 = 80\%$ d'augmentation en douze ans. (1)
- b) Grèce, Espagne, Portugal adhèrent après la chute de leurs dictatures (1974-1975) ; les pays de l'Est après la fin du bloc soviétique (1989-1991) : l'adhésion récompense et consolide la démocratie. (1)
- c) Autriche, Finlande, Suède ne pouvaient rejoindre un bloc occidental pendant la guerre froide : la fin de celle-ci (1991) lève l'obstacle ; le Royaume-Uni est bloqué par les vetos de de Gaulle (1963, 1967) jusqu'à son départ en 1969. (1)
- d) Décider à 27 à l'unanimité devient presque impossible ; réponses : extension du vote à la majorité (Acte unique, Maastricht, Lisbonne), président stable du Conseil européen et Parlement renforcé (Lisbonne, 2009). (1)

Attention — La colonne « contexte » transforme une liste de dates en explication : un élargissement est toujours une décision politique, jamais un simple ajout.

Exercice 3 – Développement construit : les étapes et les objectifs de la construction européenne (4 pts)

- a) Europe ruinée par deux guerres, coupée par la guerre froide, aidée par le plan Marshall ; objectifs : paix, prospérité, poids face aux Grands ; plan chronologique. (1)
- b) Déclaration Schuman (9 mai 1950), CECA (1951), échec de la CED (1954), traités de Rome (1957) : Monnet, Schuman, Adenauer ; rendre la guerre « matériellement impossible ». (1)
- c) Marché commun et PAC (1962), union douanière (1968) ; élargissements 1973, 1981, 1986 ; Parlement élu en 1979 ; Acte unique (1986) et Schengen ; de Gaulle et l'Europe des États. (1)
- d) Maastricht (1992) : UE, euro (2002), citoyenneté ; 2004 : dix nouveaux membres ; Lisbonne (2009) ; crises (dette, migrants, Brexit 2020). Conclusion : paix et prospérité atteintes, union politique inachevée. (1)

Méthode — Un sujet « étapes et objectifs » se note sur les deux : à chaque étape, dites ce qu'on a fait et pourquoi.

Exercice 4 – Repères et institutions (4 pts)

- a) CECA (1951) → premier élargissement (1973) → Maastricht (1992) → Brexit (2020). (1)
- b) Monnet : France, inspirateur de la CECA et de la méthode des petits pas ; Adenauer : RFA, chancelier de la réconciliation franco-allemande ; Delors : France, président de la Commission (1985-1995), Acte unique et euro. (1)
- c) Commission : 27 commissaires, propose les lois et les applique ; Parlement : 720 députés élus, vote les lois et le budget, contrôle la Commission ; Conseil européen : chefs d'État et de gouvernement, grandes orientations. (1)
- d) Les traités de Rome (1957) créent la CEE, un marché commun ; l'Union européenne et l'euro viennent du traité de Maastricht (1992), l'euro circulant en 2002. (1)

Erreur fréquente — CEE (1957) et UE (1992) ne sont pas synonymes : la seconde englobe la première et y ajoute la monnaie et la citoyenneté.

Exercice 5 – Vrai ou faux ? Justifiez chaque réponse (4 pts)

- a) Faux : la Suède, la Pologne, la Hongrie, le Danemark, entre autres, gardent leur monnaie ; une vingtaine d'États sur 27 utilisent l'euro. (1)
- b) Faux : créé en 1949 à Strasbourg, il réunit 46 États et défend les droits de l'homme ; le Conseil européen, lui, est bien une institution de l'UE. (1)
- c) Faux : refusé deux fois par de Gaulle (1963, 1967), il n'entre qu'en 1973, avec l'Irlande et le Danemark — et sort en 2020. (1)
- d) Vrai : 51 % de oui au référendum du 20 septembre 1992, le « petit oui ». (1)

Astuce — Les pièges favoris : les deux « Conseils », les dates du Royaume-Uni, et l'idée que l'euro serait obligatoire pour tous.